

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 9

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
FINANCES**

**Sous-domaine :
BUDGET PRIMITIF**

OBJET :

**Budget Principal
2025**

N° 20/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 31 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Mars 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA.

Absents excusés : Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Avant d'entamer la lecture des chiffres prévisionnels inscrits au budget primitif 2025, Monsieur le Maire précise que désormais, avec le référentiel M57, le Maire doit communiquer au Conseil Municipal le projet de budget 12 jours au moins avant la réunion du Conseil Municipal. (voir projet de note adressé aux membres du Conseil le 19/03/25).

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L.2313-1 du CGCT). Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune, dans un délai d'un mois à compter de son adoption par le Conseil Municipal.

Chapitre après chapitre, il expose les prévisions budgétaires proposées au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, vote comme suit le budget primitif 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses	Recettes	Vote du Conseil Municipal
1 760 200 €	1 760 200 €	1 760 200 €

SECTION INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses	Recettes	Vote du Conseil Municipal
1 655 730 €	1 655 730 €	1 655 730 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de son Président.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250331-20250331DEL20-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation